

Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 11 avril 2025

La réunion a eu lieu à la salle du conseil municipal, à 17 heures. Tous les conseillers municipaux ont été convoqués ; tous sont présents à l'exception de David CHAULET (arrivé à 18 h 00), Mathieu CHAVEROUX (absent pour les points 12 a, b et c), Nathalie GOUT (pouvoir à Sophie PETIT), Colette LASSUDRIE (Pouvoir à Jacqueline CAUX) et David VALIBUS.

1- Information sur des décisions du Maire dans le cadre de la délégation donnée par le conseil municipal

2- Approbation du PV du conseil municipal du 03 mars 2025

Le procès-verbal de la séance du 03 mars 2025 est approuvé

3- Modification du tableau de classement de voies communales

M le Maire expose que différentes voies doivent être classées au titre de la voirie communale et d'autres déclassées suite à vente.

Le conseil municipal approuve la mise à jour du tableau de classement de la voirie communale avec :

- Classement de :
 - o La voie reliant la VU 2 et la RD 166 au niveau de la caserne des pompiers, pour 143 ml,
 - o La desserte du lotissement de La Chassagnade depuis la RD 166, pour 133 ml.
- Déclassement de :
 - o Des tronçons de la VC 36 situés dans l'emprise du village vacances, pour 1 139 ml,
 - o La place face à la pompe à essence, pour 146 m².

Le plan sera corrigé au niveau de l'impasse du Pré Barrat et de la rue des Petits Pas et le linéaire sera actualisé.

4- Validation du tracé communal du Schéma départemental des mobilités douces – plan « voies vertes pâles »

Vu le projet de schéma départemental des mobilités douces créé par le Conseil département et en particulier le plan « voies vertes pâles »,

Le conseil municipal :

- Approuve le tracé du plan Voies Vertes Pâles conduit par le Conseil Départemental, qui traverse le territoire communal conformément à l'annexe jointe,
- Approuve la convention de superposition d'affectation telle qu'annexée à la présente délibération et d'autoriser le Maire à la signer,
- Autorise, de manière générale, le Maire à accomplir tous les actes nécessaires à la mise en œuvre du projet sur le territoire communal.

5- Demande d'aide aux façades

Vu la délibération du conseil municipal n°2021-19 en date du 08 mars 2021, M le Maire rappelle au conseil qu'il a été décidé de maintenir l'aide pour la rénovation des façades accordée aux particuliers afin d'améliorer l'aspect extérieur, l'étanchéité des murs et/ou l'isolation des habitations. La dépense subventionnable est fixée à 6 098 € sur le montant HT des travaux, le taux de l'aide communale est de 30 % soit un montant maximum de 1 830 €.

M Jean-Paul VALIBUS, demeurant « Le Poumeyrol », a déposé une demande d'aide. Les travaux sont maintenant terminés et le dossier de demande est réputé complet. Les travaux s'élèvent à 4 525.00 € HT.

Ce dossier a reçu un avis favorable après examen en commission « aménagement et infrastructures communales » le 08 avril 2025.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal :

- Attribue une aide de 1 357.50 € à M Jean-Paul VALIBUS au titre des aides aux façades ;
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif ;
- Autorise M le Maire à toutes démarches et signatures utiles.

6- Demande de participation au profit de la COB MARCILLAC

M le Maire indique avoir reçu un mail de la COB MARCILLAC indiquant que plusieurs personnels ont été formés pour piloter les bateaux et ceci notamment afin de surveiller les eaux intérieures de notre territoire (contrôle des embarcations, des pêcheurs, infractions à l'environnement...). La Dordogne traverse notamment plusieurs communes de notre circonscription, en plus du Lac de la Valette à MARCILLAC.

Afin de pouvoir effectuer ces missions, l'unité a besoin d'une embarcation. Un devis a été établi pour 14 717 euros. Les missions de surveillance étant au profit de votre commune, la COB MARCILLAC sollicite les communes afin de savoir si une participation pourrait être réalisée par la municipalité.

Le montant pourrait être divisé en fonction du nombre de communes souhaitant participer à cet achat. »

M le Maire souhaite connaître l'avis du conseil municipal quant à sa requête.

Il est précisé qu'une réunion sera prochainement organisée par la COB MARCILLAC.

Les élus rappellent qu'il s'agit d'un service de l'Etat et que ce dernier doit prendre en charge les frais afférents. Par ailleurs, les élus s'interrogent sur la pertinence de l'acquisition ; cela fait peut-être doublon avec d'autres structures qui ont les équipements adéquats (exemple : AAPPMA).

7- DSP pour l'exploitation de la gabare « Spontournoise IV » : subvention de suggestion

M le Maire rappelle la délégation de service public pour l'exploitation de la gabare « Spontournoise IV » avec l'association des Gabares de Haute-Dordogne.

Rappel est fait que les tarifs 2025 ont été déterminés en séance du conseil municipal du 03 mars 2025 (délibération n°2025-18).

M Bernard LIDOVE ne prend part ni aux débats ni au vote.

Considérant l'investissement engagé par la commune de SOURSAC pour restaurer la gabare Spontournoise IV »,
Considérant la nécessité de maintenir l'exploitation de la gabare pour des raisons touristiques, patrimoniales et historiques,

Considérant l'objectif social de cette activité,

Considérant le contrat de délégation de service public,

Le conseil municipal :

- Approuve le versement d'un acompte de 25 % soit 6 093.75 € au vu des budgets prévisionnels soumis par l'association ;
- Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif ;
- Autorise M le Maire à toutes démarches et signatures utiles.

8- Demande de subvention

Le conseil municipal approuve le versement à titre exceptionnel d'une subvention de 950.00 € pour l'organisation d'un cani-cross les 10 et 11 mai prochains au profit de la Team Loire Nord Canisports (en partenariat avec le Domaine du Lac de Soursac et l'Evasion Corrézienne Cantine Outdoor).

9- Soutien à l'élevage en Limousin face à la prédation lupine

M le Maire expose qu'un courrier relatif à l'élevage en Limousin face à la prédation lupine a été reçue en mairie.

Le conseil apporte son soutien.

10- Vote des comptes financiers uniques 2024

M le Maire ne participe ni aux débats ni au vote.

La présidence est assurée par M Michel BARRASSIN, doyen de l'assemblée.

Le budget général de l'exercice 2024 pour lequel le compte financier unique s'est exécuté du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024 pour les opérations de la section d'investissement et de fonctionnement.

De ce document comptable se dégagent les résultats suivants :

Budget principal

	Dépenses	Recettes	Restes à réaliser
Investissement	810 091.92 €	941 763.01 €	-74 690.00 €
Fonctionnement	2 126 774.44 €	2 689 101.34 €	

Budget annexe « service de l'eau »

	Dépenses	Recettes	Restes à réaliser
Investissement	41 051.85 €	38 824.73 €	-20 000.00 €
Fonctionnement	123 845.03 €	127 124.25 €	

Budget annexe « service de l'assainissement »

	Dépenses	Recettes	Restes à réaliser
Investissement	83 115.86 €	71 981.84 €	-120 000.00 €
Fonctionnement	82 528.69 €	82 133.50 €	

Budget annexe « gîtes & camping »

	Dépenses	Recettes	Restes à réaliser
Investissement	1 416.25 €	15 716.05 €	
Fonctionnement	53 497.70 €	62 928.72 €	

Ces résultats sont repris au budget de l'exercice 2025.

Le conseil municipal approuve les quatre comptes financiers uniques présentés ci avant.

11- Vote des taux de taxes directes

Le conseil municipal vote le maintien des taux de taxes foncières (bâti et non bâti) au titre de 2025 ; le produit attendu est le suivant :

Taxes	Bases d'imposition	Taux d'imposition	Produit attendu
Taxe foncière (bâti)	1 742 000.00	29.59 %	515 458.00
Taxe foncière (non bâti)	29 800.00	45.81 %	13 651.00
Taxe d'habitation	291 200.00	5.09 %	14 822.00
			543 931.00

Ce dossier a fait l'objet d'un avis favorable de la commission « administration générale et finances » du 21 mars 2025.

12- Vote des affectations de résultats

Le conseil municipal décide d'affecter le résultat comme suit :

a- Budget principal

Excédent de fonctionnement global cumulé au 31/12/2024	1 101 403.64 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	500 000.00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	601 403.64 €
Total affecté au c/1068 :	
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

b- Budget annexe « service de l'eau »

Excédent de fonctionnement global cumulé au 31/12/2024	28 574.78 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	28 574.78 €

Total affecté au c/1068 :	
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

c- Budget annexe « service de l'assainissement »

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024	
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068) Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) Total affecté au c/1068 :	
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	211.33 €

d- Budget annexe « camping et gîtes »

Excédent de fonctionnement global cumulé au 31/12/2024	80 572.24 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068) Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) Total affecté au c/1068 :	80 572.24 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

13- Vote des budgets primitifs 2025

Les projets de budgets primitifs ont fait l'objet d'une présentation et d'un avis favorable en commission « administration générale et finances » du 21 mars 2025.

Lecture est faite de la note de présentation.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve les budgets primitifs au titre de l'année 2025 comme suit :

Budget principal		
	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	3 063 503.34 €	3 063 503.34 €
Investissement	2 236 357.32 €	2 236 357.32 €
Total	5 299 860.66 €	5 299 860.66 €
Budget annexe « service des eaux »		
	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	157 566.78 €	157 566.78 €
Investissement	140 600.35 €	140 600.35 €
Total	298 167.13 €	298 167.13 €
Budget annexe « service de l'assainissement »		
	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	103 700.00 €	103 700.00 €
Investissement	1 243 476.33 €	1 243 476.33 €
Total	1 645 343.46 €	1 645 343.46 €
Budget annexe « camping & gîtes »		
	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	135 572.24 €	135 572.24 €
Investissement	40 967.70 €	40 967.70 €
Total	176 539.94 €	176 539.94 €

14- Fongibilité des crédits en comptabilité M57

Le conseil municipal :

- Autorise M. le maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.50 % des dépenses réelles de chaque section.
- Donne tous pouvoirs à M. le maire ou à son représentant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

15- Vote des états spéciaux des sections

Le conseil municipal approuve les états spéciaux des sections autant pour les réalisations 2024 que les prévisions 2025.

Aussinange

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	1 062.35 €	1 062.35 €
Investissement	6 535.36 €	6 535.36 €
Total	7 597.71 €	7 597.71 €

Cisterne

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	21 331.20 €	21 331.20 €
Investissement	42 000.00 €	42 000.00 €
Total	63 331.20 €	63 331.20 €

Le Mons

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	12 703.86 €	12 703.86 €
Investissement	134 791.35 €	134 791.35 €
Total	147 495.21 €	147 495.21 €

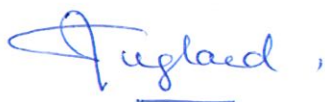
May / La Diavette

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	34 524.20 €	34 524.20 €
Investissement	10 250.37 €	10 250.37 €
Total	44 774.57 €	44 774.57 €

16- Questions diverses

- Le logement du presbytère de Soursac va faire l'objet de quelques travaux de rafraîchissement et sera loué courant du mois de juin 2025.
- Les travaux ont débuté au logement du 1 rue des Ecoles ; il sera mis en location à leur terme.
- Commerce de proximité : le transfert de bail a été conclu ce jour.

Le Secrétaire de séance, Marie-Eve ANGLARD



Le Maire, Serge GUILLAUME



